Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)

Vu la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance et la délibération du conseil municipal du 18 juin 2014 validant la création du CLSPD.

La réunion du CLSPD en formation plénière permet notamment de présenter :

- Les caractéristiques et l'évolution de la délinquance dans la commune
- Faire le bilan des actions conduites
- Définir les perspectives locales en matière de prévention de la délinquance
- Valider certaines orientations prises en formation restreinte.